

4SS-Packaging Machinery
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 rue de l'Arsenal Zone Industrielle de Chicago
55100 VERDUN
830 173 167 RCS BAR LE DUC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février,
À dix heures,

Les associés de la Société « **4SS-Packaging Machinery** », société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, divisé en 100 parts de 15,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 1 rue de l'Arsenal Zone Industrielle de Chicago 55100 VERDUN, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David COLSON, titulaire de.....27 parts sociales en pleine propriété et en indivision avec Monsieur Nicolas COLSON de.....25 parts en nue-propriété
- Monsieur Nicolas COLSON, titulaire de.....24 parts sociales en pleine propriété et en indivision avec Monsieur David COLSON de.....25 parts en nue-propriété
- Madame Claire COLSON, titulaire de.....24 parts sociales en pleine propriété et de.....25 parts sociales en usufruit

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur David COLSON**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision de mettre à jour les Statuts suite au décès de Monsieur Daniel COLSON associé,
- Modification corrélative de l'article 7 des Statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les Statuts sociaux.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale,

PREND ACTE du décès de Monsieur Daniel COLSON survenu le 04 septembre 2024 à VERDUN (55100), associé de la société « 4SS-PACKAGING MACHINERY » ; et qu'il a été établi un acte de notoriété en date du 28 novembre 2024, par Maître Virginie LE BESCOND, Notaire de la SAS « IMBAULT NOTAIRES » dont le siège est situé à CORBEIL-ESSONNES, 5 rue Féray, désignant au titre de la dévolution successorale de Monsieur Daniel COLSON, Madame Claire COLSON (conjoint survivant), Monsieur David COLSON et Monsieur Nicolas COLSON (leurs enfants), et attribuant les 25 parts sociales appartenant à Monsieur Daniel COLSON de la manière suivante :

- à Monsieur David COLSON : la nue-propriété des 25 parts sociales en indivision avec Monsieur Nicolas COLSON ;
- à Monsieur Nicolas COLSON : la nue-propriété des 25 parts sociales en indivision avec Monsieur David COLSON ;
- à Madame Claire COLSON : l'usufruit des 25 parts sociales,

CONSTATE en vertu des Statuts, que la transmission des parts sociales appartenant à Monsieur Daniel COLSON n'est pas soumise à agrément,

ET DECIDE, à cet effet, de procéder aux modifications statutaires de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 7 des Statuts auxquels il sera ajouté le paragraphe suivant :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL

3/ Succession de Monsieur Daniel COLSON décédé le 4 septembre 2024

A Monsieur David COLSON : 27 parts, numérotées de 1 à 27 et en indivision avec Monsieur Nicolas COLSON 25 parts en nue-propriété numérotées de 52 à 76

A Monsieur Nicolas COLSON : 24 parts, numérotées de 28 à 51 et en indivision avec Monsieur David COLSON 25 parts en nue-propriété numérotées de 52 à 76

A Madame Claire COLSON : 24 parts, numérotées de 77 à 100 et 25 parts en usufruit numérotées de 52 à 76. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur David COLSON

Monsieur Nicolas COLSON

Madame Claire COLSON